

Est-ce de la bonne politique? Il me semble que le solliciteur général intérimaire devrait accepter la proposition que je fais dans le moment, puisqu'il a bien voulu nous inviter à lui faire part de notre avis dans la présente circonstance.

L'hon. M. GUTHRIE: A dire vrai, je ne vois pas l'à-propos de cette proposition. Si les vacances survenaient toutes le même jour, il en pourrait être autrement. Cette question a fait l'objet d'un examen l'année dernière de la part d'un comité spécial, la Chambre l'a débattue et le Parlement a décidé de la marche à suivre en l'occurrence. Le mode d'action adopté constituait un progrès sensible; toute élection complémentaire devait être tenue dans les six mois de la vacance. C'était là, je crois, résoudre de façon assez convenable l'ancienne difficulté. Attendre six mois, ce n'est pas bien long, car mon honorable ami de Shelburne-et-Queens n'ignore point qu'auparavant certaines circonscriptions sont restées couvertes pendant des années.

L'hon. M. FIELDING: Je ne l'ignore point, mais je dis que le temps est aux réformes.

L'hon. M. GUTHRIE: Aussi avons-nous réformé l'ancien usage, et pas plus tard que l'automne dernier, après mûre délibération. Il convient, ce me semble, de faire au moins l'expérience d'une méthode qui me paraît avoir du bon.

L'hon. M. FIELDING: Mon honorable ami se trompe. Nous ne nous sommes pas occupés de cette question l'automne dernier, mais nous avons discuté le délai dans lequel le bref d'élection peut être lancé. Quand il s'est produit un grand nombre de vacances et qu'elles existent toutes à la fois, quelle bonne excuse le Gouvernement peut-il donner pour fixer l'élection à telle date pour un comté et à telle autre date pour un autre comté?

L'hon. M. GUTHRIE: Quelles bonnes raisons peut-on trouver contre cela?

L'hon. M. FIELDING: Justement la raison qui s'applique aux élections générales. Nous ne voudrions pas donner au Gouvernement le pouvoir de fixer des dates différentes pour les divers collèges électoraux lors des élections générales. Nous fixons une date et s'il existe une bonne raison d'en agir ainsi, elle devrait s'appliquer lorsque plusieurs sièges sont vacants à la fois, même s'ils ne le sont pas devenus en même temps.

L'hon. M. GUTHRIE: S'il existe un grand nombre de sièges vacants, le Gouvernement peut faire des élections partiel-

les dans les collèges électoraux où il est certain d'être victorieux et cela dans le but d'influencer le résultat général. Mais il m'est impossible de comprendre ce que cela pourrait faire pour deux ou trois élections, et il serait difficile dans l'histoire du pays de trouver une période de six mois où nous pourrions avoir deux ou trois élections partielles. C'est possible, cela s'est déjà produit, il est très rare de voir trois élections partielles dans une période de six mois.

L'hon. M. FIELDING: Voulez-vous un meilleur exemple que celui qu'on peut montrer actuellement dans le comté d'Elgin, où le siège a été vacant depuis de nombreuses semaines?

L'hon. M. GUTHRIE: Le Parlement a dit qu'il pouvait l'être six mois.

L'hon. M. FIELDING: Le Parlement dit mille et une choses qui peuvent être erronées et nous sommes ici pour les corriger. Autrement, nos fonctions seraient nulles.

M. MACKIE (Edmonton): Prenons le cas d'Edmonton-Est. L'honorable député pourrait-il suggérer une date définitive qui rende absolument nécessaire de faire l'élection à cette date pour qu'elle concorde avec les autres élections partielles? Vous ne pourriez pas faire venir la moitié des électeurs aux bureaux de votation.

L'hon. M. FIELDING: Je dis que lorsque des vacances ont existé depuis un certain temps les élections devraient avoir lieu simultanément. Je ne crois pas que le Gouvernement devrait prendre sur lui de choisir certaines dates pour les élections partielles et au moment où il croira que le résultat lui sera favorable. Je sais que cela s'est fait autrefois. Je ne suis pas de ces gens qui remercient le ciel d'être meilleur que les autres et je conviens avoir employé ce système quand j'étais ministre. Mais ce n'est pas une raison de ne pas changer des coutumes qui sont mauvaises et je suis peiné de voir que le Solliciteur général, après nous avoir fait une si cordiale invitation de lui offrir des conseils, refuse d'adopter une réforme aussi nécessaire.

L'hon. M. GUTHRIE: C'est une question d'opinion. Je ne vois pas de réforme dans cette proposition. L'automne dernier, un comité spécial de la Chambre a siégé à plusieurs reprises. Je le présidais et nous en sommes venus à certaines conclusions qui ont eu l'approbation unanime de la Chambre. Pourquoi ne pas reprendre le système que nous avons adopté il y a trois